

CONSEIL COMMUNAL DU 5 OCTOBRE 2017

MOTION

2017/54 - MOTION POUR UN FONDS DE CONCOURS EN RÉPARATION DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES GENS DU VOYAGE

Depuis le mois de mai, et plus particulièrement en juillet et août, la Ville de Lomme a subi 38 implantations illicites de gens du voyage sur 16 sites différents.

La quasi-totalité de ces implantations a eu lieu suite à la destruction de biens publics ou privés, car les sites étaient tous sécurisés. De plus, ces installations illicites ont toutes été suivies de vols d'électricité et d'eau par des raccordements illégaux et dangereux.

Plusieurs services municipaux (Police Municipale, espaces verts, propreté publique, sports et gestionnaire des sites) ont été mobilisés systématiquement pour sécuriser les sites pendant et après le départ des GDV lorsqu'il s'agissait d'équipements municipaux. Pour les implantations sur des terrains privés, nous avons conseillé et accompagné les propriétaires.

Suite à ces nuisances, le Service Enfance Education a été dans l'obligation d'annuler 29 nuitées prévues pour les enfants de 6 à 8 ans à la Ferme Pédagogique et le stade des Ormes a dû également être fermé au public pour des raisons de sécurité jusqu'au 5 septembre.

Ces faits sont totalement inadmissibles et ont nui fortement au bon fonctionnement des services municipaux cet été.

Le coût lié à ces implantations illicites s'élève à environ 145 000 €.

Nous rappelons que la Ville de Lomme a toujours été exemplaire dans le respect de la réglementation relative à l'accueil des gens du voyage. Nous sommes la 2^{ème} ville de la métropole lilloise à avoir ouvert une aire d'accueil dès 1997.

Normalement, si chacune des villes de la Métropole respectait la loi du 5 juillet 2000 qui oblige les communes de plus de 5000 habitants à prévoir des aires d'accueil pour les gens du voyage, les dégâts occasionnés dans plusieurs communes de la Métropole auraient pu être minimisés.

D'autre part, Lomme est aussi la seule commune de la métropole à avoir accepté de créer un terrain familial pour accueillir une famille de gens du voyage qui devrait ouvrir ses portes avant la fin de l'année.

Par cette motion, nous demandons à la Métropole Européenne de Lille un acte de solidarité communautaire avec la création d'un fond de concours pour aider les communes qui respectent la réglementation sur l'accueil des gens du voyage ainsi que la création d'un groupe de travail intercommunal en vue de trouver des solutions pérennes et éviter de nouveaux dégâts sur nos communes.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **EMETTRE** un avis favorable à cette motion.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme